

# SERVICES À LA PERSONNE

# 0 820 000 716\*

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi

Les services ont un agrément qualité.

Règlements possibles par CESU préfinancés.

Réduction d'impôt à hauteur de 50 % des sommes engagées pour les services de l'ADPAH et Aides à Domicile.

\* 0,12 € TTC/minute

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

**Pays Voironnais**  
Communauté du Pays Voironnais

New Deal - Symboles - FC Grenoble

**Pays Voironnais**  
Communauté du Pays Voironnais

# SERVICES A LA PERSONNE

EN UN SEUL

COUP DE FIL ! 0 820 000 716



Maintien à domicile pour personnes âgées ou handicapées

Aide aux tâches ménagères ou d'entretien de la maison

Aide au jardinage

# SERVICES A LA PERSONNE

EN UN COUP DE FIL ! 0 820 000 716

Ménage ? aide aux personnes âgées ?  
jardinage ? garde d'enfants ?  
soutien scolaire ? Aujourd'hui,  
**Un seul numéro...** un coup  
de fil et c'est l'accès facile à  
tous les services !

Vous décrochez et vous  
avez directement le bon  
interlocuteur pour vous  
trouver la solution et les  
aides adaptées à vos  
besoins ! Profitez en  
plus de prix avantageux  
grâce à des déductions  
fiscales ou des facilités  
de paiement comme avec  
le CESU préfinancé !

Pratiques, efficaces et  
accessibles, les services à la  
personne du Pays Voironnais à  
l'expérience et la qualité recon-  
nue, sont à votre disposition au  
**0 820 000 716\***

\*0,12 € TTC/minute

## ADPAH

Le service d'**Aides à Domicile** pour les **Personnes Agées** ou **Handicapées** propose l'intervention de personnel qualifié pour permettre le maintien à domicile.

Les aides à domicile interviennent dans tous les aspects de la vie quotidienne : ménage, course, préparation et aide aux repas, aide administrative ou au déplacement... Elles sont aussi à l'écoute de la personne aidée et assurent une présence chaleureuse régulière.

■ Les prestations de l'ADPAH entrent dans le cadre des financements APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et des caisses de retraite. Déduction fiscale.



## SERVICE DE SOINS À DOMICILE

Les aides-soignantes du service, encadrées par des infirmières coordonnatrices, interviennent chez les personnes âgées et handicapées de plus de 60 ans pour des soins d'hygiène corporelle (actes de toilette, aide à la mobilité...). Elles travaillent également en collaboration avec les infirmières libérales pour les soins techniques (injection, pansement...).

■ Les soins sont dispensés sur prescription médicale et sont donc pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

## LIEN BLEU

Guichet unique d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans mais aussi leurs familles et les professionnels, Lien Bleu répond à toutes les questions liées à l'avancement en âge. En un seul numéro, vous aurez ainsi toutes les infos sur l'accès aux services à domicile ou aux établissements d'accueil, les aides techniques et financières, la vie associative, les clubs de loisirs, la citoyenneté...

## AIDES À DOMICILE

Ménage, course, préparation et aide aux repas, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage, bricolage... Les services d'aides à domicile sont votre allié pour faciliter votre quotidien. Que vous soyez actif débordé ou en retraite, le service répond à tous vos besoins, aussi bien temporaires que réguliers. Il fonctionne en outre jour et nuit, et 7 jours sur 7.

■ Le bénéficiaire du service peut payer l'intervention avec un chèque emploi service universel délivré par son propre employeur (CESU pré-financé).

La personne âgée de plus de 70 ans sera exonérée des cotisations patronales ; l'intervention pourra s'inscrire dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Déduction fiscale !